



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 avril 2004  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale  
Cinquante-huitième session  
Point 113 de l'ordre du jour  
Promotion et protection des droits de l'enfant**

**Conseil de sécurité  
Cinquante-huitième année**

**Les enfants et les conflits armés**

**Rapport du Secrétaire général**

**Rectificatif**

**1. Paragraphe 61**

Le paragraphe 61 *devrait être libellé* comme suit :

61. À l'issue de sa visite en République de Tchétchénie (Fédération de Russie) en 2002, bien que la situation sur place ne soit pas un conflit armé au sens des Conventions de Genève et des protocoles additionnels y relatifs, mon Représentant spécial a indiqué que des groupes armés illégaux continuaient d'enrôler des enfants et de leur faire poser des mines terrestres et des explosifs. Cette situation demeure inchangée.

**2. Annexe II**

Sous le titre **République de Tchétchénie (Fédération de Russie)**, la ligne suivante *devrait être libellée* comme suit :

1. Groupes armés illégaux tchétchènes

